

CONNECTE  
NOTRE PAYS

## BILLET DE SESSION MARS 2017

## EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,



J'La numérisation déploie ses effets dans de nombreux domaines et jouera un rôle clé pour la future croissance économique de la Suisse. En tant que président de SUISSEDIGITAL, j'aurai en 2017 le plaisir de partager avec vous nos positions sur les débats politiques et publics et notamment en ce qui concerne la

numérisation de notre pays.

Nous abordons 2017 avec la conviction que les réseaux de communication suisses continueront à assumer leur rôle de prestataires de service universel et de moteurs de l'innovation à condition que le cadre légal reste suffisamment souple. Sur ce point, la révision de la loi sur les télécommunications compte parmi les principaux défis que nous aurons à relever. Nous attendons également avec intérêt la décision du Tribunal fédéral au sujet de la fusion de Swisscom, de la SSR et de Ringier au sein de l'organisation de commercialisation « Admeira ». Enfin, nous suivons avec attention les discussions relatives à une définition claire du service public qui durent depuis maintenant deux ans.

La numérisation fait beaucoup bouger les choses en Suisse. SUISSEDIGITAL salue le « manifeste numérique » présenté par le Conseiller fédéral Johann N. Schneider Ammann, en partenariat avec le monde économique, scientifique et politique. Le principe qu'il contient stipulant que les infrastructures comme les réseaux ultra haut débit sûrs et fiables ainsi que les centres informatiques et les nuages de données sécurisés existants constituent le fondement d'une économie et d'une société numériques est notamment primordial. Les données sont un enjeu économique de plus en plus important. Il est donc essentiel que l'État crée les conditions cadres qui permettent à l'écono-

mie de créer de la valeur ajoutée grâce à une utilisation intelligente de ces données.

Notre manifestation de session du printemps nous donnera l'occasion de discuter ensemble de ces différentes questions. J'ai le plaisir de vous y inviter le mercredi 15 mars 2017. À cette occasion, nous nous demanderons comment acquérir une infrastructure de communication urbaine garante d'avenir.

---

**Le mercredi 15 mars 2017, de 12h30 à 14h30,  
à l'hôtel Bellevue Palace, Berne - salle « Zur  
Münz »**

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h30	Exposés et discussion

---

Merci beaucoup de votre intérêt et de votre participation.

**Pierre Kohler**  
Président de SUISSEDIGITAL

### **Alliance publicitaire Admeira : attendre la décision du tribunal fédéral**

La décision du Tribunal fédéral concernant la question de la légitimité juridique de l'entreprise conjointe « Admeira » regroupant la SSR, Ringier et Swisscom est attendue avec intérêt. En effet, au début du mois de janvier, le tribunal a pris une décision intermédiaire stipulant que les autres entreprises médiatiques ne bénéficiait pas du droit de consultation demandé – tant que le Tribunal n'avait pas statué sur cette affaire. La question de savoir si les groupes médiatiques privés de l'association Médias suisses – en premier lieu Tamedia mais aussi AZ Medien, 3 Plus Group et ProSieben Puls 8 TV – peuvent avoir la qualité de partie est donc litigieuse. Dès que le Tribunal fédéral aura tranché, la commission des transports et des télécommunications se penchera à nouveau sur ce dossier lors des auditions d'Admeira consacrées aux activités commerciales actuelles et futures et sur l'utilisation des mégadonnées (Big Data). Dans ce contexte, SUISSEDIGITAL réitérera sa requête demandant à ce que toutes les entreprises médiatiques suisses intéressées puissent participer à cette entreprise conjointe sans discrimination.

## SÉLECTION D'INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES DE LA SESSION DE MARS

---

### **Motion 16.4094. Améliorer la situation des PME dans les procédures de concurrence** **Conseil des États, le 6 mars**

Avec cette motion, le Conseiller aux États Jean-René Fournier demande au Conseil fédéral de mettre en œuvre un principe déjà ancré dans le droit de la concurrence. Le but est qu'à l'avenir il soit tenu effectivement compte de la situation particulière des PME – qui ne disposent souvent pas d'un personnel aussi qualifié ni des mêmes ressources matérielles et financières que les grands groupes nationaux et internationaux. Jean-René Fournier demande une simplification des procédures devant les tribunaux, une réglementation claire du droit de publication lors de procédures en cours et des sanctions supportables pour les entreprises concernées en cas d'accords illicites. La motion veut mettre en œuvre la volonté originale du législateur et la concrétiser là où la défense des intérêts des PME au niveau de la procédure du droit de la concurrence mérite d'être améliorée.

– Position de SUISSEDIGITAL : **OUI à la motion 16.4094**

---

### **Initiative cantonale 16.306. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national**

#### **Conseil des États, le mercredi 15 mars**

Avec cette initiative cantonale, le Tessin demande : le développement d'une couverture Internet haut débit à vaste échelle, conditions préalable nécessaire pour rester compétitif avec le progression toujours plus rapide de la numérisation. Sur la base de différentes lois fédérales, le canton du Tessin demande à la Confédération (LTC, politique régionale, LDP et RPT) de veiller à ce que le réseau câblé haut débit soit effectivement réalisé. Les fournisseurs de services de télécommunication y ont jusqu'à présent renoncé à de nombreux endroits pour des raisons de politique du marché. Dans ce contexte, il faut utiliser la technologie la plus adaptée et la plus facile à réaliser en choisissant le meilleur de la technique actuelle (fibres optiques, câble hybride en cuivre ou RF). SUISSEDIGITAL soutient cette initiative visant à garantir la couverture par un réseau haut débit décrite dans la mission de service universel. Le Conseil des États doit débattre en détail des modalités d'organisation et de mise en œuvre de l'initiative. Dans ce contexte, il faut prendre en compte le fait que la Confédération verse chaque année dans les caisses fédérales environ un demi-milliard de francs de dividendes provenant de Swisscom qui dispose de la concession de service universel et ne remplit pas intégralement cette mission dans les régions périphériques.

– Position de SUISSEDIGITAL : **OUI à l'initiative cantonale 16.306**

---

### **Motion 16.3752 Contre les doublons en matière de protection des données**

Selon le nouveau droit européen, il incombe désormais aux autorités nationales de surveillance des 28 États membres de l'UE de surveiller et d'imposer la protection des données de leur population à l'étranger. En matière de protection des données, une entreprise suisse qui a des clients dans l'UE n'est donc plus soumise à la seule surveillance du préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PPDPT), mais encore à celle de toutes les autorités compétentes de l'UE, y compris en ce qui concerne les obligations d'informer, etc. Il en résulte pour l'économie suisse une charge administrative supplémentaire très importante.

La motion du groupe PLR vise à résoudre les problèmes posés à l'économie et aux autorités de surveillance en Suisse et dans l'UE par l'absence d'une délimitation territoriale des compétences en matière de droit de la surveillance. Seule la Suisse doit être compétente pour l'imposition de la protection des données sur

le territoire suisse, et ce conformément à son propre droit (loi fédérale sur la protection des données), comme les autorités de l'UE sont responsables de l'application du règlement européen sur la protection des données sur le territoire de l'UE. Les échanges d'informations peuvent s'effectuer par le biais de l'entraide administrative. Le Conseil fédéral et le Conseil national ont approuvé la motion. Le Conseil des États doit maintenant veiller à épargner aux entreprises suisses une charge administrative et des coûts supplémentaires inutiles.

– Position de SUISSEDIGITAL : **OUI à la motion 16.3752**

Mo. 16.043. **Rapport Service-public : rapport supplémentaire sur les questions importantes Conseil national, le mardi 14 mars**

Attendu de longue date, le rapport du Conseil fédéral sur le « Service public » a entraîné des discussions animées au sein du Parlement. SUISSEDIGITAL a critiqué très tôt la première version du rapport qui traitait surtout du statu quo et de la protection des entreprises financées par les redevances comme la SSR et qui était donc insuffisant. Pour cette raison, il a été demandé au Conseil fédéral de fournir des informations complémentaires ainsi qu'une autre base pour les discussions qui doivent avoir lieu au Conseil national. Deux questions sont cruciales dans ce contexte : Comment les médias électroniques privés peuvent-ils se développer dans le domaine du service public ? Quelles seraient les conséquences de la mise en œuvre d'une approche Open Content sur la diversité médiatique ? 2016 a justement montré l'importance de la diversité médiatique et les dangers encourus en cas d'absence d'une telle diversité. Une monopolisation du marché publicitaire et des données existantes des utilisateurs par quelques entreprises médiatiques entraverait encore davantage la diversité médiatique suisse.

– **SUISSEDIGITAL souhaite une discussion ouverte et approfondie sur les droits et les obligations de tous les acteurs du marché médiatique suisse.**

## PROGRAMME DE LA MANIFESTATION DE SESSION

**Le mercredi 15 mars 2017 de 12h30 à 14h30 à l'hôtel Bellevue Palace, Berne, salle « Zur Münz »**

Une question centrale se pose aussi dans le cadre de la future révision de la LTC : comment faut-il régler et acquérir l'infrastructure urbaine afin de pouvoir répondre aux besoins de la population à moyen et long terme.

### Programme :

Dès 12h30	Apéritif et déjeuner
13h20	<b>Allocution de bienvenue et introduction</b> Pierre Kohler Président de SUISSEDIGITAL
13h30	<b>Numérisation et couverture en ville : défis, nécessités</b> Alex Bukowiecki Directeur „Infrastructures communales“ (une organisation de l'Union des villes suisses)
13h45	<b>SUISSEDIGITAL : principales questions actuelles</b> Dr Simon Osterwalder Directeur de SUISSEDIGITAL
14h00	Questions et discussion

Nous apprécierions que vous réserviez cette date.

Nous nous ferons un plaisir de prendre note de votre inscription par e-mail à l'adresse [info@suissedigital.ch](mailto:info@suissedigital.ch) ou par téléphone au 031 328 27 28.